

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2019-07

Approbation du PV de l'AG du 12-03-2019

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	105 379
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	24 103
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	482
Ayant pris part au vote : 482 voix exprimées Pour : 482 Contre : /	

La règle du quorum est satisfaite
(482 voix sont présentes sur 636)
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 20 juin 2019 à 18h30 à Chaumont sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 bis publié en date du 15/05/2019;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 2019 ;

Après demande du Président et en l'absence de remarques ;

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 2019.

Le procès-verbal approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 21/06/2019

Le Président du GIP


Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE

Le Commissaire du Gouvernement

03 JUL. 2019